

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers St Frambourg légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence Du Maire, Laurent NOCTON.

Etaient présents : Mmes Claudine BALANDRA, KIELIGER Nathalie, Bernadette LEBORGNE, MM. Francis CLEREL, Emeric DARRAS, Jean Philippe DETIENNE, Jean-Baptiste GENDROT, Charles LECLERE.

Ont donné mandat de voter en leur nom : Mme Rachida MAGNIER à Mme Claudine BALANDRA, Mr. Emile CRANE à Mr. LECLERE, Mr Géraud MADELAINE à Mr Laurent NOCTON.

Absents excusés : Mmes de LAPLAGNOLLE, PERON-LECLERCQ, UKISHIMA

Secrétaire de séance : Jean Baptiste GENDROT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 30 mars
3. Délibération relative à l'attribution du marché d'assainissement (lot1, lot 2)
4. Délibération relative à la demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise (mise en conformité assainissement)
5. Délibération relative à la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie (mise en conformité assainissement)

Questions diverses :

POINT 1

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne M. GENDROT en qualité de secrétaire de séance.

POINT 2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017

Chaque conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte-rendu de la séance du 30 mars 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 3

ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSAINISSEMENT LOT 1 & LOT 2

M. le Maire rappelle que la réalisation des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est nécessaire. La commune avait pris la décision de lancer la procédure sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes réparti en 2 lots :

- Lot 1 (Filières traditionnelles) = 40 installations maximum par an (Fosses toutes eaux, Tranchées d'épandage, Filtres à sable vertical drainés et Non drainés, etc...)
- Lot 2 (Filières compactes) = 30 installations maximum par an (Filtres à massif de Zéolithe, Micro stations d'épuration, Filtres compacts, etc...)

Suite à la consultation des entreprises, les candidats retenus sont les suivants :

- Lot 1 (Filières traditionnelles) = 40 installations maximum par an :
 - ACM RICBOURG
- Lot 2 (Filières compactes) = 30 installations maximum par an :
 - STPE

Il est donc urgent de solliciter l'inscription de la partie exécution de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance du projet de travaux telle que définie ci-dessus ;
- prend note du montant maximum annuel des commandes indiqué ci-dessus ;

- Autorise M. le Maire à signer l'accord-cadre et l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats ainsi que toute décision concernant leurs avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Prend l'engagement de réaliser les travaux selon les principes de la charte qualité pour les réseaux d'assainissement ;

- Prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées ;

POINT 4

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose les considérants justifiant la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de la mise en conformité de l'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie,

Prend l'engagement de réaliser les travaux selon les principes de la charte qualité pour les réseaux d'assainissement ;

Prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées.

POINT 5

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Monsieur le Maire expose les considérants justifiant la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise dans le cadre de la mise en conformité de l'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie,

Prend l'engagement de réaliser les travaux selon les principes de la charte qualité pour les réseaux d'assainissement ;

Prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées.

QUESTIONS DIVERSES

a. Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire fait état de la réception d'un courrier de l'inspecteur de l'éducation nationale en date du 6 avril 2017, informant de la fermeture d'une classe sur la commune de Villeneuve sur Verberie à la prochaine rentrée compte tenu de la baisse des effectifs. Ce même courrier indique qu'il en sera très probablement de même à Villers Saint Frambourg pour la rentrée 2018 .

De ce fait, est proposé aux deux communes de réfléchir à un Regroupement pédagogique dès la rentrée prochaine permettant de mieux répartir les élèves et de bénéficier de classes élémentaires comportant deux niveaux d'enseignement au lieu de quatre.

Le sujet sera être instruit dans les prochaines semaines

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le maire
Laurent NOCTON



Le secrétaire de séance
Jean Baptiste GENDROT

